

CONSEIL GENERAL DU CHER

session du 27 mars 2006

-

VŒU

présenté par le Groupe d'élus Avenir pour le Cher

Pour une politique d'insertion innovante et efficace

La loi du 18 décembre 2003 a confié aux départements la gestion du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), suivie du nouveau dispositif CI-RMA. Il importe de rappeler que ce transfert de compétences est motivé par le souci de rapprocher l'administration de nos concitoyens, les collectivités territoriales – et tout particulièrement les conseils généraux – ayant fait la preuve depuis plus de vingt ans de l'efficacité d'une gestion de proximité.

Dans ce contexte, comme l'a rappelé à de nombreuses reprises le Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, M. Jean-Louis BORLOO, il est essentiel que les Conseils généraux s'investissent dans leur nouvelle mission en matière d'insertion en passant d'une logique « de guichet » à une logique de projets et de résultats.

Le Conseil général du Cher a, certes, pris quelques initiatives intéressantes au cours de l'année écoulée, avec la signature d'une convention avec l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), visant à aider les Rmistes créateurs d'entreprises, ou encore avec la MSA ou avec la Chambre des Métiers du Cher pour favoriser les parcours d'insertion.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été dépensées, cependant, pour des Etats Généraux de l'Insertion dont on peine à mesurer les résultats concrets pour tous ceux de nos concitoyens qui souffrent de leur situation d'exclusion au quotidien.

Notre politique d'insertion doit être plus active, plus efficace et plus innovante.

Plus active, d'abord, par une association plus étroite de chacun des conseillers généraux à l'analyse de la situation dans son canton : cela suppose qu'un état des lieux chiffré puisse être régulièrement communiqué à chaque élu, concernant son territoire cantonal, pour une meilleure implication, en connaissance de cause, à l'appui de cette politique.

Plus efficace, par une véritable évaluation du service rendu et des résultats obtenus, au travers des crédits alloués aux multiples associations que nous subventionnons au titre de leurs actions de l'insertion. Cela passe aussi, bien entendu, par le développement de synergies plus étroites avec le service public de l'emploi (ANPE, etc.).

Plus innovante enfin, notre politique d'insertion ne peut continuer d'ignorer les multiples initiatives prises par d'autres Conseils généraux pour réinsérer efficacement les demandeurs d'emploi tout en répondant à la demande de main d'œuvre des PME-PMI et du tissu économique en général :

nous devons nous inspirer, sans tarder, de l'expérience conduite par exemple dans le département de l'Indre, qui vient de confier à un prestataire privé, l'entreprise néerlandaise Maatwerk, la réinsertion de plusieurs centaines de Rmistes, ce prestataire étant rémunéré au résultat (critère : emploi durable, toujours effectif au bout de 9 mois d'embauche).

Dans le Rhône, le Conseil général a signé une convention d'objectifs avec l'ANPE pour réinsérer 1800 Rmistes, le soutien financier du Conseil général étant là aussi conditionné par les résultats de l'opération.

Dans l'Hérault (à majorité PS), le Conseil général a affecté 460 000 € à l'insertion par l'activité économique, avec, là encore, des conventions d'objectifs extrêmement précises.

Nous devons intégrer cette culture de résultat pour gagner, avec pragmatisme, la bataille pour l'insertion et pour l'emploi auxquels ont droit l'ensemble de nos concitoyens.